

Objet: L'assurance voyage

Cher DG,

Saviez-vous que l'**assurance voyage** est avant tout une assurance santé conçue pour couvrir les risques liés aux **déplacements à l'étranger** ?

Une couverture **santé** insuffisamment étendue peut rapidement montrer ses limites face à certaines **urgences** médicales, hospitalisations, évacuations ou rapatriements hors du pays de résidence.

Ce numéro de CDG vous aide à vérifier les points essentiels d'une assurance voyage, au-delà des exigences de visa, afin de mieux protéger vos dirigeants et collaborateurs en déplacement.

Avant toute souscription, certains points doivent faire l'objet d'une vigilance accrue :

- le **plafond réel de prise en charge** des frais médicaux à l'étranger ;
- les **conditions d'assistance** et de rapatriement ;
- les **exclusions de garantie** souvent méconnues ;
- la prise en charge des **urgences 24h/24** ;
- les garanties liées aux **retards**, aux **annulations** ou aux **pertes de bagages** ;
- la **validité** territoriale.

L'assurance voyage est un véritable outil de protection et de continuité pour le voyageur et son entreprise.

En tant que courtier, notre rôle est de vous guider vers les garanties et solutions les plus adaptées à vos besoins.

Plusieurs formules sont disponibles. Contactez-nous pour des informations complémentaires.

Scannez le QR code ci-contre pour recevoir les prochains numéros directement dans votre boîte mail.

Ou consulter becotrac.com/cdg

